

ASSEMBLÉE NATIONALE19 novembre 2015

RETRAITE RESPONSABLES ASSOCIATIFS - (N° 2753)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par
M. Favennec

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 2 devenu inutile suite à l'adoption de l'amendement portant rédaction globale du dispositif à l'article premier.